

BREVET D'INSTRUCTEUR – CROISIÈRE ÉLÉMENTAIRE

Description

Il s'agit d'un des cours de base du développement pour instructeurs destiné aux candidats qui souhaitent donner la formation pratique (sur l'eau) sur quillard de Voile Canada. Les candidats qui réussissent ce cours et qui s'inscrivent auprès de Voile Canada obtiendront une certification pour donner la formation qui mène aux brevets de Croisière élémentaire, d'Équipier de croisière élémentaire, d'Initiation à la voile sur quillard et d'Introduction à la navigation (voile) et seront autorisés à enseigner et à évaluer des candidats pour l'octroi de la Carte de conducteur d'embarcation de plaisance. Ce cours pratique, qui permet d'obtenir le brevet d'Instructeur de croisière élémentaire, vise l'acquisition des compétences en formation et coaching qui sont nécessaires pour donner la formation en voile de niveau débutant et pour assurer le développement des connaissances et des compétences des chefs de bord. Les compétences du candidat en voile, en matelotage et en manœuvres seront évaluées dans le cadre de ce cours. Ce cours ne vise pas à perfectionner les compétences en voile ou en manœuvres des candidats. Les candidats qui suivent cette clinique doivent avoir confiance en leurs compétences en voile et être capables de montrer de manière continue qu'ils possèdent les compétences liées au brevet de Croisière élémentaire. Lors de cette clinique, les candidats seront coachés sur l'élaboration et la présentation de cours sur l'eau, à quai et en classe.

La planification de programmes de formation et le contenu pertinent à ce niveau de formation en voile de même que l'approche souhaitée pour l'évaluation des stagiaires seront intégrés aux activités qui font partie de ce cours pratique. En plus du *Guide de ressources* des instructeurs de croisière élémentaire et du *Cahier de travail* du candidat, il y aura des séances dirigées par les instructeurs évaluateurs (IE) sur les méthodes et les techniques de formation.

La durée de formation prévue est de 42 heures. Des heures supplémentaires pourraient être programmées pour l'évaluation des compétences des candidats en voile et en techniques de présentation. Les candidats devront en outre prévoir du temps de préparation pour la clinique, pour compléter les documents du *Cahier de travail* et pour étudier. Les candidats pourraient également devoir consacrer du temps pour compléter les examens nécessaires.

Objectif

Préparer, évaluer la capacité et autoriser des candidats compétents à offrir les programmes de Voile Canada qui mènent au brevet de Croisière élémentaire. Au terme de ce programme, les candidats devraient maîtriser les outils de base pour être prêts à concevoir une formation complète et à planifier et présenter des cours de qualité qui permettront de bâtir les compétences au niveau du brevet de Croisière élémentaire de Voile Canada.

Conditions préalables

Le candidat doit :

1. être âgé d'au moins 18 ans;
2. être détenteur du brevet de Croisière élémentaire de Voile Canada ou être en mesure de démontrer des compétences à ce niveau;
3. avoir au moins deux ans d'expérience en voile sur quillard;

Critères pour obtenir le brevet :

4. détenir un certificat de premiers soins de la Croix-Rouge, de l'Ambulance Saint-Jean ou d'un organisme semblable nationalement reconnu de même qu'un certificat de RCR de niveau A ou plus élevé, à jour et nationalement reconnu;
5. être détenteur de la Carte de conducteur d'embarcation de plaisance (CCEP).
6. être détenteur d'un Certificat restreint d'opérateur (maritime) VHF avec endossement ASN;
7. démontrer les caractéristiques et la motivation dignes d'un instructeur du programme Apprentissage de la de voile croisière/bateau à moteur (AC/AB) de Voile Canada;
8. démontrer une volonté de soutenir les objectifs du programme AC/AB de Voile Canada;
9. Se soumettre à une vérification des antécédents judiciaires;
10. Compléter le module Sécurité dans le sport de Sport Canada.

Remarque : Il est important que les candidats soient à jour dans leurs connaissances théoriques et compétences pratiques de la voile avant le début du processus d'accréditation d'instructeurs. Les exigences en voile sont telles que, pour

satisfaire aux critères d'évaluation, il faut posséder des habiletés techniques supérieures à la moyenne. Il est impossible de se mettre à niveau durant le processus.

Connaissances théoriques

Le candidat doit :

1. obtenir au moins 90 % à l'examen théorique (version A) du brevet de Croisière élémentaire de Voile Canada;
2. obtenir au moins 70 % à l'examen théorique du brevet de Croisière intermédiaire de Voile Canada;
3. obtenir au moins 70 % à l'examen théorique du brevet de Navigation côtière élémentaire de Voile Canada, avec consultation de documents;
4. obtenir au moins 90 % à l'examen sur les règles de route qui porte sur les règles 1 à 37, 40 et 45 du *Règlement sur les abordages*, sur le *Système canadien d'aides à la navigation*, sur le *Guide de sécurité nautique* et sur la réglementation canadienne;
5. obtenir au moins 90 % à tous les documents de travail du *Cahier de travail* du candidat instructeur de croisière élémentaire de Voile Canada. Ceux-ci sont des examens thématiques avec consultation de documents et doivent être complétés à la maison avant la clinique.

Remarque : Les candidats qui ont obtenu un brevet de Navigation côtière élémentaire de Voile Canada dans les 36 mois précédant la clinique peuvent, à la discrétion des responsables de la clinique, être dispensés de repasser l'examen. Les candidats qui détiennent les brevets de Croisière intermédiaire ou d'Équipier de croisière intermédiaire peuvent être dispensés de repasser l'examen de Croisière intermédiaire.

Compétences théoriques

Le candidat devra préparer des plans de leçons et, sur la base de ces plans, présenter des cours en classe, à quai et sur l'eau sur des sujets attribués basés sur les objectifs du brevet de Croisière élémentaire de Voile Canada. Ces sujets seront attribués avant et pendant la clinique, et le candidat aura du temps pour préparer un plan de leçon.

Évaluation des compétences théoriques

Les candidats seront évalués sur leurs connaissances et leur capacité à présenter, à terre, les éléments des connaissances théoriques du brevet de Croisière élémentaire à un niveau conforme aux exigences du brevet et aux stagiaires novices.

Compétences sur l'eau et évaluation de ces compétences

I. Test pratique no 1 : Le cercle d'allure

Cette évaluation mesure la capacité des candidats à naviguer efficacement sur toutes les allures et à communiquer efficacement avec les équipiers. La méthodologie d'évaluation peut varier. Voici la description d'une méthode d'évaluation.

Le candidat évalué se met à la barre tandis que deux autres s'occupent du foc. Le voilier part au près serré et passe au près bon plein, au vent de travers, au largue, au grand largue, au vent arrière; il empanne, reste au vent arrière puis se met au grand largue, au largue, au vent de travers, au près bon plein et au près serré. Il vire de bord et finit l'exercice sur l'amure de départ. Le candidat refait ensuite le cercle d'allure en sens inverse.

À chacune des allures, le candidat doit marquer une pause, vérifier et régler les voiles, et ajuster le cap. Une fois les ajustements effectués, il identifie l'allure en disant, par exemple, « nous naviguons au travers ».

Le candidat à la barre s'occupe aussi, si possible, de l'écoute de grand-voile. Il sera évalué sur :

- a) la douceur de ses manœuvres (sans dépassement excessif de cap aux virements de bord, pas d'auloffée ni de passage brutal de la bôme lors de l'empannage, etc.);
- b) le choix de la bonne direction lors des virements;
- c) les commandes données aux équipiers chargés du foc;
- d) le barreur ne sera pas évalué sur sa façon de manier le foc, mais est néanmoins responsable du réglage final du foc et de la grand-voile avant de nommer l'allure.

Le candidat responsable des écoutes de foc sera évalué sur les éléments suivants :

- l'utilisation sécuritaire du winch;
- le largage des écoutes lors des virements de bord et des empannages;
- la façon dont il choque les écoutes et borde les voiles;
- le réglage du foc avant que le barreur ne demande d'autres ajustements.

Le chariot d'écoute de grand-voile est en position médiane durant toute l'évaluation.

Les candidats instructeurs seront évalués sur leurs capacités à naviguer sous voile, y compris à la barre, les allures et le réglage des voiles ainsi que sur leur communication avec l'équipage et la gestion des équipiers tout au long des manœuvres.

II. Évaluation des habiletés pratiques no 2 : Naviguer en solitaire

Cette évaluation mesure la capacité des candidats à naviguer efficacement et à gérer en toute sécurité l'embarcation sous voiles dans une situation où il n'y a pas d'équipier disponible pour aider aux manœuvres. Voici la description d'une méthode d'évaluation.

Le candidat sera évalué sur sa capacité à faire les manœuvres suivantes en solitaire :

- Le bateau étant à l'ancre et la voile ferlée, quitter le mouillage et faire un parcours donné qui comprend au moins trois virements de bord (du près serré au près serré) et trois empannages (du vent arrière au vent arrière);
- Prendre et larguer un ris;
- Démontrer la méthode du triangle de récupération d'une personne à la mer;
- Ancrer et sécuriser le bateau.

Le candidat instructeur sera évalué sur ses capacités à naviguer sous voile, le matelotage et sa capacité à gérer le voilier en solitaire (en cas d'urgence).

III. Enseignement et évaluation

Les candidats seront évalués sur leur aptitude à enseigner chaque objectif du brevet ainsi que sur leur capacité à relever les erreurs et omissions des stagiaires dans l'exécution de ces objectifs et à leur proposer une critique constructive.

Pour chaque objectif de performance, le candidat instructeur doit être capable de l'exécuter lui-même, de l'enseigner, d'évaluer de façon critique la performance de ses stagiaires et de les coacher.

Résultats

À la fin de cette clinique, il existe trois possibilités quant à la réussite du candidat :

- Réussi et dossier complet,
- Formé – réussi et dossier incomplet (toutes les conditions préalables ne sont pas remplies; les examens / documents de travail / présentations ne sont pas complétés avec satisfaction),
- En formation – le candidat a échoué (il n'a pas les compétences voulues en voile, en matelotage en planification et exécution de cours ou bien a eu un comportement non professionnel au cours de la clinique).

Les candidats qui n'ont pas réussi la formation recevront des directives pour pouvoir corriger les lacunes qui ont été observées et seront informés de ce qui est attendu de leur part pour obtenir la certification s'ils le désirent.

Les candidats qui ont réussi, mais dont le dossier est incomplet seront informés des exigences qu'ils doivent respecter et du délai qui leur est accordé pour y parvenir.

Brevets pouvant être délivrés

Introduction aux manœuvres, Initiation à la voile sur quillard, Équipier de croisière élémentaire et Croisière élémentaire ainsi que la Carte de conducteur d'embarcation de plaisance.

L'enseignement et la certification en formule « vie à bord » sont autorisés uniquement pour les instructeurs de croisière élémentaire qui ont le brevet de Croisière avancée.

Remarques additionnelles

Les instructeurs doivent s'inscrire chaque année auprès de Voile Canada avant de pouvoir enseigner et conférer des certifications de Voile Canada.

Un candidat instructeur doit posséder tous les préalables avant de s'inscrire à une clinique et doit répondre à toutes les conditions de certification dans les quatre mois suivant le dernier jour du Programme de perfectionnement des instructeurs (PPI) auquel il a participé.

La recertification est requise pour tous les niveaux d'instructeurs et s'obtient en participant à un programme de perfectionnement des instructeurs afin de renouveler ou d'améliorer les qualifications d'un instructeur ou d'un instructeur-évaluateur. Pour de plus amples renseignements, veuillez consulter la section sur la recertification des instructeurs sur le site Web de Voile Canada, à la page Instructeurs de quillard et de croisière, le Manuel des pratiques et procédures et votre association provinciale de voile.

Exigences d'ordre physique pour les candidats

Ces cours comportent de courtes périodes de travail physique et exigent une force moyenne du haut du corps ainsi qu'une agilité et un équilibre suffisants pour se déplacer sans danger sur le bateau. Les participants devront démontrer leur capacité à manœuvrer l'embarcation en solitaire. L'exercice de navigation en solitaire commencera au mouillage. Dans le cadre de cet exercice, le candidat devra hisser les voiles et lever l'ancre, manœuvrer le voilier à différentes allures, exécuter la récupération d'une personne à la mer à voile, prendre et larguer un ris et, enfin, affaler les voiles et mouiller l'ancre. Les candidats devront montrer qu'ils possèdent de bonnes aptitudes pour la communication et de bonnes compétences en coaching. Ils devront également montrer qu'ils sont capables de manœuvrer en toute sécurité une embarcation utilisée pour l'enseignement avec des marins novices à bord dans des conditions de vent et météorologiques pouvant aller jusqu'aux limites supérieures d'un avertissement de vent fort.

Les candidats qui donneront des cours en formule « vie à bord » devront aussi respecter les exigences prévues pour les instructeurs de croisière intermédiaire.

Renseignements supplémentaires

Pour en savoir davantage sur la marche à suivre pour devenir un instructeur de quillard ou de croisière de Voile Canada, veuillez communiquer avec votre association provinciale de voile ou avec Voile Canada.